

COMMUNE DE BITSCHWILLER-LES-THANN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 FEVRIER 2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

**Conseillers participant
à la séance :** 15

Date de la convocation : 29/01/2026

**LA SEANCE EST OUVERTE A 19 HEURES SOUS LA
PRESIDENCE DE M. PASCAL FERRARI- MAIRE**

Présents : MM. Pascal FERRARI, Christophe ADAM, Olivier ANDERHALT, Jean-Marc SCHMITT, Michel STURM, Jean-Michel RUMMELHARDT, Joël SCAPIN, Olivier FIMBEL
Mmes Béatrice GEYMANN, Denise GOEPPER, Yoline WEHRLÉN, Héroïse BRAND-LIEBER, Adeline BUTTUNG, Pascale FARINE-ROGUET, Véronique MEISTER

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025 ;

- 1. Demande de subvention de l'école élémentaire dans le cadre d'un voyage scolaire**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025**

Ce procès-verbal, dont copie a été transmise à tous les membres du Conseil Municipal est soumis à approbation. Monsieur Pascal FERRARI, Maire, demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT N°1

VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de voyage dans le Cantal incluant des Ce2-Cm1 et Cm2. L'objet de la présente délibération est d'approuver la demande de subvention sollicitée par l'association de l'école élémentaire lors des Commissions Réunies du 29 septembre 2025.

Ce voyage se déroulera au printemps 2026 (fin mars – début avril) sous la forme d'un voyage d'une semaine dans le Cantal comprenant des activités sportives et pédagogiques. Il s'inscrit dans un objectif :

- d'enrichir les apprentissages et l'acquisition des compétences ;
- de développer l'autonomie et l'épanouissement personnel ;
- de favoriser la cohésion dans la classe.

Le coût du projet qui inclut l'hébergement et les frais de déplacement est de 21 650 €.

Le reste à charge communal après déduction de la participation de l'association scolaire et des parents d'élèves (dans la limite de 160 € / famille) est de 8 000 €.

Les Commissions Réunies du 29 septembre 2025 ont émis un avis favorable pour soutenir financièrement ce projet de voyage scolaire sous la forme d'une participation exceptionnelle de la Commune à hauteur de 8 000 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt du projet pédagogique présenté,

le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement définitif transmis par l'école ;
- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 000 € sur le BP 2026 à l'association de l'école élémentaire de Bitschwiller-lès-Thann au titre de l'exercice scolaire 2025-2026 pour le voyage dans le Cantal du 30 mars au 3 avril 2026 inclus.
- **Charge** M. le Maire de mettre en œuvre la présente décision budgétaire dès la délibération rendue exécutoire.
- **Vote les crédits budgétaires par anticipation sur le Budget Principal 2026** (Art. 65748) à hauteur de 8 000 € de manière à pouvoir verser la participation communale avant le vote du budget primitif 2026.

Bitschwiller-lès-Thann, le 9 février 2026

Pour extrait conforme

Pascal FERRARI

MAIRE

